



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2010
A 20H15
A
TILLENAY
(Salle des Fêtes)

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : Mesdames et Messieurs S Perron, G Esmonin, M Godard, R Langlois, J Combépine, J Raymond, C Lapostolle, C Compayré, M Lassagne, V Perez, MP Triat (à partir de 20h35), JM Boisselier, S Varlet, M Zrizou, J Vadot, M Jeannot, G Bruley, M Sordel, D Girard, D Canavero, Y Strubel, G Baudin, B Jovignot, JP Morin, S Gateau, Y Tannière, JP Vadot, B Bouju, J Anceau, C Marin, A Mathiron, S Sordel, H Hélié, C Seichon, S Sgrillo, C Vautier, J Rousseau, E Feuillebois.

Absents : Mesdames et Messieurs JP Moindrot (procuration à C Lapostolle), D Méry (procuration à R Langlois), MP Triat (jusqu'à 20H35), P Goudé (procuration à J Combépine), N Roussel, JL Landry, G Donolo, JP Curie, A Joly (procuration à D Girard), M Bourdon (procuration à Y Strubel), F Deloy, M Brulé (procuration à JP Vadot), MF Sordel, P Oudot (procuration à B Jovignot), D Maréchal, C Boillaud, A Rossignol, J Dananchy (procuration à C Seichon).

Secrétaire de séance : Jean Pierre Morin

Présentation est faite en début de séance par Mesdames Bénédicte Delneste, Directrice, et Valérie Pol, Conseillère placement, de la nouvelle organisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais.

QUESTION N° 1

SUJET : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 Octobre 2010.

QUESTION N° 2

SUJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 Novembre 2010 (présentation en séance).

QUESTION N° 3

SUJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (présentation en séance)

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Président prises en vertu de la délégation du Conseil Communautaire.

QUESTION N° 4

SUJET : FINANCES

BUDGET PRINCIPAL / SECTION D'INVESTISSEMENT

DECISION MODIFICATIVE N°1/2010

Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre 010 Dotations, fonds divers et réserves	-	49 000,00 €
<i>Compte 10222 FCTVA</i>	-	19 000,00 €
<i>Op° 16 parcours éco payateur</i>		
<i>Compte 10222 FCTVA</i>	-	30 000,00 €
<i>822 acquisition BOM</i>		
Chapitre 013 Subventions d'investissement reçues	-	336 000,00 €
<i>Compte 132 sub équip non transférables</i>		
<i>Compte 1322 Régions</i>	-	155 000,00 €
<i>Op° 15 parking gare</i>		
<i>Compte 1327 Fonds structurels Europe</i>	-	111 000,00 €
<i>Op° 15 parking gare</i>		
<i>Compte 138 autre sub d'inv non transférables</i>		
<i>Compte 1382 Régions</i>	-	27 000,00 €
<i>Op° 16 parcours éco payateur</i>		
<i>Compte 1388 autres</i>	-	43 000,00 €
<i>Op° 16 parcours éco payateur</i>		
Chapitre 016 Emprunts et dettes assimilées	+	385 000,00 €
<i>Compte 164 emprunts auprès des établissements de crédits</i>		
<i>Compte 1641 emprunts en euros</i>	+	385 000,00 €
Total Dépenses		0,00 €
Recettes		
Total Recettes		0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

Approuve au niveau de la section d'investissement et de chacun de ses chapitres aux chiffres indiqués ci-dessus, le projet de décision modificative n°1/2010 du budget principal de la Communauté de Communes.

QUESTION N° 5

SUJET : TRAVAUX

MAISON DE L'ENFANCE/LOTISSEMENT « LES JARDINS D'APREMONT »
AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE SERVITUDE DE TREFONDS ET PASSAGE AVEC LA SOCIETE CAPELLI

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

Approuve, dans le cadre de la réalisation du projet de la Maison de l'Enfance, l'avenant n°1 à la convention de servitude de tréfonds et de passage sur le lotissement « Les Jardins d'Aprémont » avec la société CAPELLI,

Autorise le Président à la signer ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

QUESTION N° 6

SUJET : FINANCES

INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

Accorde au Receveur Municipal l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à son taux maximum,

Fixe la répartition de cette indemnité entre les différents Receveurs Municipaux pour l'année 2010 ainsi qu'il suit :

- Monsieur Denis DESCHAMPS pour 60 jours
- Madame Chantal BESANCENOT pour 300 jours

Décide d'attribuer cette indemnité à Madame Chantal BESANCENOT à compter de l'année 2011 et jusqu'à la fin du mandat du Conseil Communautaire,

Accorde l'indemnité de confection de budgets à Madame Chantal BESANCENOT pour l'année 2010, et à compter de l'année 2011 jusqu'à la fin du mandat du Conseil Communautaire, en application de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

QUESTION DIVERSE N° 1

SUJET : ENVIRONNEMENT

AVENANT AU CONTRAT DE PROGRAMME DE DUREE (barème D) AVEC ECO- EMBALLAGES VALORISATION ENERGETIQUE DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

Approuve l'avenant au contrat de Programme de Durée (Barème D) conclu avec Eco-Emballages, permettant de prendre en compte le soutien de valorisation énergétique, de l'acier et de l'aluminium, récupéré sur mâchefers après traitement, depuis le 1^{er} janvier 2009.

Autorise le Président à le signer ainsi que tout autre document relatif à cette affaire.

Affiché le 26 Novembre 2010

Le Président,

Jean Paul VADOT

